



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le six mars à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 21

Etaient présents (18) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAUBARY Dominique ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (3) : DE CUYPER Micheline à LAUBARY Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle à RAIGNE Philippe ; LAFARGE Monique à FOUR Franck

Absents excusés (7) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DE CUYPER Micheline ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri

Absents (0) :

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et DIDIERRE Jean-Gérard

**Délibération n° 2023-12 : Demande de subvention association d'aide à la Personne Monts et Barrages**

Monsieur le Président expose que l'association (anciennement association d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées Briance-Combade) demande une subvention à hauteur de 0,45 centimes d'euros par habitant plus 10 euros de cotisation annuelle pour équilibrer son budget.

Selon le dernier recensement INSEE, la CC Briance-Combade compte 5342 habitants, la participation de Briance-Combade s'élèverait donc à 2 414 €.

Accusé de réception en préfecture  
087-248719338-20230306-2023-12-DE  
Date de réception préfecture : 08/03/2023

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **D'ACCORDER** une subvention de 2 414 € à l'association d'aide à la personne Monts et Barrages pour l'année 2023,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les documents nécessaires
- **DE DEMANDER** à l'association d'apposer le logo de « Briançonnais » sur tous ses supports de communication.

**Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 6 mars 2023**

A blue circular stamp is partially visible, containing the text "CHATEAUNEUF LA FORET 37100" and "COMUNAUTAIRE". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Le Président  
Yves LE GOUFFE**